

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : CONVENTION VILLE DE DAX / OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME - RECHERCHE D'ANNONCEURS POUR LES SUPPORTS DE LA FERIA - AVENANT N°2

Par délibération en date du 24 avril 2013, la Ville de Dax a conclu, le 30 avril 2013, une convention avec l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax, dite « de prestations intégrées », conformément à la jurisprudence « Teckal » de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE), dans le cadre de ses missions et compétences, pour confier à cet établissement public industriel et commercial la recherche d'annonceurs publicitaires sur les divers supports de la FERIA.

Un premier avenant a été conclu le 25 mars 2014 afin de modifier les conditions de rémunération de l'Office de Tourisme et du Thermalisme.

Afin d'intégrer un nouveau mécanisme des modes de règlement définis à l'article 5 de ladite convention intervenants entre la Ville de Dax et l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax, il convient de modifier ledit article dans les conditions exposées dans l'avenant n°2 ci-joint.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour la conclusion de l'avenant n°2 à la convention de recherche d'annonceurs sur les supports de la FERIA passé entre la Ville de DAX et l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°2.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150625-26-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Juin 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».